

Sous la direction scientifique de
Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA,
Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE, Pascal PLAS

Annuaire de Justice transitionnelle 2021



Institut Francophone
pour la Justice et la Démocratie

Annuaire
de Justice
transitionnelle
2021



© Collection « *Transition & Justice* »
éditée par l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie
Directeurs scientifiques : Jean-Pierre MASSIAS et Xavier PHILIPPE
Diffusion : L.G.D.J - lextenso éditions

Illustration de couverture :
Javi, *Verdad, Justicia y Reparación para los represaliados por el franquismo*,
Granada, España, 2009 (© flickr.com)

ISSN 2269-7160
ISBN 978-2-37032-349-1
Dépôt légal : troisième trimestre 2022

*Sous la direction scientifique de
Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA,
Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE, Pascal PLAS*

Annuaire de Justice transitionnelle **2021**



2 0 2 2

COMITÉ DE DIRECTION

- Marina EUDES, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre
- Emmanuel GUEMATCHA, Maître de conférences à l'Université de Guyane
- Jean-Pierre MASSIAS, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJD
- Xavier PHILIPPE, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Pascal PLAS, Professeur d'histoire à l'Université de Limoges, Directeur de l'IIRCO
- Magalie BESSE, Directrice éditoriale, Directrice de l'IFJD

COMITÉ DE PARRAINAGE

- Gilbert BITTI, Juge aux Chambres spéciales pour le Kosovo
- Bruno COTTE, Magistrat, Président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation
- François ROUX, Avocat honoraire, ancien chef du Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour le Liban
- Fabian SALVIOLI, Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion de la vérité, de la justice et de la réparation et des garanties de non-répétition
- Françoise TULKENS, Avocate et professeure à l'Université de Louvain, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme

COMITÉ DE LECTURE

Comité contribuant à la sélection des parutions dans l'Annuaire, en fonction de leurs spécialités

- Sévane GARIBIAN, Professeure de droit à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- Carlos GONZALES PALACIOS, Professeur à l'Université ESAN, Pérou
- Luis-Miguel GUTIERREZ, Maître de conférences en droit public à l'Université de Poitiers
- Fabrice HOURQUEBIE, Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux
- Christian INGRAO, Directeur de recherche en histoire au CNRS, EHESS
- Fannie LAFONTAINE, Avocate spécialisée en droit pénal international et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux
- Ghislain MABANGA, Docteur en droit et Avocat devant la Cour pénale internationale
- Kathia MARTIN-CHENUT, Directrice de recherche au CNRS, ISJPS, Université Paris 1
- Mutoy MUBIALA, Professeur associé à l'Université de Kinshasa, ancien fonctionnaire international auprès du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies
- Awalou OUEDRAOGO, Professeur au département des Études internationales à l'Université de York
- Stéphane PARMENTIER, Professeur à l'Institut de criminologie de l'Université de Louvain
- Franck PETIT, Journaliste, rédacteur en chef adjoint de JusticeInfo.net
- Kelly PICARD, Maître de conférences à la Faculté de droit de Saint-Étienne, Université Jean Monnet
- Damien ROETS, Professeur de droit public à l'Université de Limoges
- Elizabeth SALMÓN, Professeure de droit international à l'Université pontificale catholique du Pérou
- William SCHABAS, Professeur de droit à l'Université Middlesex
- François TANGUAY RENAUD, Professeur à l'Université de York
- Carolina VERGEL TOVAR, Maître de conférences en droit à l'Université Externado de Bogota

COMITÉ ÉDITORIAL

Comité contribuant à la préparation de la rubrique Actualités-Jurisprudence-Bibliographie, ainsi qu'à la relecture formelle des contributions

- Aude BREJON, Docteure en droit, Université Paris II Panthéon-Assas
- Arnaud KPLA, Doctorant en droit, Université Paris Nanterre
- Mamadou MEITÉ, Docteur en droit, Enseignant-chercheur à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
- Louis PEREZ, Doctorant en droit, Université Paris II Panthéon-Assas

PARTIE 2

VARIA

Restaurer la fabrique sociale en allant au-delà du traumatisme : l'apport des interventions psychosociales dans le cadre des processus de justice transitionnelle

Irene LIZZOLA ¹

Résumé – La mise en relation de la justice transitionnelle avec des interventions d'ordre psychosocial chamboule l'étendue de son champ d'action, en appelant à une mise en discussion de ses objectifs et à une restructuration de ses mécanismes.

Tout d'abord, nous allons explorer deux principes adoptés dans le domaine de la consolidation de la paix (*peacebuilding*) et qui devraient inspirer les processus de justice transitionnelle : la sensibilité au conflit (*conflict sensitivity*) et l'implication des victimes dans les processus de reconstruction sociale.

Deuxièmement, nous nous concentrerons sur l'écart existant entre les niveaux « micro » et « macro » de l'expérience de la violence et du traumatisme, que les interventions psychosociales peuvent aider à connecter et à réduire, ainsi que sur l'apport du soutien psychosocial aux processus de transition, qui se réalise tant au niveau de la réinsertion des victimes dans leurs réseaux de sociabilité que dans leur inclusion dans les processus de justice transitionnelle.

Enfin, nous approfondirons les questions de l'appropriation locale et par les victimes des processus de justice transitionnelle eux-mêmes, en analysant des cas dans lesquels les mécanismes de justice transitionnelle, plus ou moins accompagnés par des interventions psychosociales soutenant des formes de résilience individuelle et collective, ont soit échoué soit réussi à encourager la participation des victimes.

¹ Doctorante en science politique (Sciences Po Bordeaux).

Sommaire

- I. Construction de la paix, justice transitionnelle et santé mentale : pour une dynamique d'échange de connaissances
- II. Reconnaître les séquences et les échelles du traumatisme en ouvrant à la participation des victimes dans l'élaboration des programmes de réparation
- III. Au-delà de la sensibilité au conflit (*conflict sensitivity*) : prendre en compte les pratiques et les ressources locales

La relation entre mécanismes de justice transitionnelle², interventions psychosociales³ et traumatisme n'est ni unidimensionnelle ni de l'ordre de l'évidence.

Dans des situations de post-conflit, les interventions psychosociales doivent pouvoir intervenir sur le long terme, afin de s'avérer efficaces dans le traitement des effets durables des conflits. Pourtant, la littérature en matière de soutien psychosocial post-conflit se concentre davantage sur des interventions conçues pour réagir face à l'urgence posée par les crises humanitaires : ainsi, les interventions ne sont pas pensées comme pouvant exercer un impact majeur sur la construction d'une « *paix durable* »⁴. Absentes dans la littérature autour de la

² Dans le rapport *Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit* du Secrétaire général des Nations Unies (23 août 2004 - S/2004/616), la justice transitionnelle est décrite en tant que « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. Peuvent figurer au nombre de ces processus des mécanismes tant judiciaires que non judiciaires, avec (le cas échéant) une intervention plus ou moins importante de la communauté internationale, et des poursuites engagées contre des individus, des indemnisations, des enquêtes visant à établir la vérité, une réforme des institutions, des contrôles et des révocations, ou une combinaison de ces mesures » (p. 4).

³ Les interventions psychosociales, développées à partir des années 1980 et pensées pour être mises en œuvre dans des situations de post-conflit, ont comme but d'adresser à la fois les dimensions sociale et psychologique du conflit. Parmi ces interventions, figurent, entre autres : « les interventions psychiatriques et psychologiques cliniques, les formations adressées aux psychologues professionnels locaux, le support social et l'intégration au niveau des communautés, les activités culturelles, sportives, ludiques, éducatives (formelles ou informelles), le support aux pratiques de soin traditionnelles » (John WILLIAMSON et Malia ROBINSON, « Psychosocial interventions, or integrated programming for well-being? », *Intervention*, 4, n° 1, 2006, p. 4-5).

⁴ Marian TANKINK, Friederike BUBENZER et Sarah VAN DER WALT, *Achieving Sustainable Peace Through an Integrated Approach to Peacebuilding, Mental Health and Psychosocial Support. A Review of Current Theory and Practice*, Report Institute for Justice and Reconciliation et War Trauma Foundation, 2017, p. 7.

consolidation de la paix⁵ (*peacebuilding*) seraient précisément « *la compréhension et la reconnaissance de la façon dont le conflit affecte le bien-être psychosocial des individus et des sociétés* »⁶.

De même, au sein de la communauté scientifique des professionnels du secteur de la santé mentale, il n'y aurait pas assez de considération relative à la « *société* » et au « *contexte* » d'inscription des individus concernés par l'expérience de la violence et du conflit⁷.

Afin de mieux aborder les liens entre les trois domaines susmentionnés, nous allons explorer, dans un premier temps, les méthodologies adoptées dans les deux champs d'action interdépendants de la justice transitionnelle et de la consolidation de la paix, qui insistent tous les deux sur l'importance de la prise en compte d'une approche axée sur la sensibilité au conflit⁸ (*conflict sensitivity*) ainsi que sur la nécessaire implication des victimes dans les processus de reconstruction sociale. Dans ce contexte, nous allons argumenter en faveur de l'adoption, de la part des acteurs de la justice transitionnelle, d'une vision « *multidimensionnelle* » de l'aide psychosociale, ce dernier constituant une prérogative nécessaire dans des situations de post-conflit.

Deuxièmement, nous nous concentrerons sur l'écart existant entre les niveaux « *macro* » et « *micro* » des processus de changement, de transition, de sortie de la violence et d'expérience du traumatisme. En ce sens, les interventions psychosociales peuvent jouer un rôle majeur car elles œuvrent à la réduction du fossé existant entre les différentes échelles d'expérience du conflit, à la fois individuelles et collectives. En renforçant la capacité des individus à participer à la vie sociale en comptant sur leurs propres ressources, le soutien psychosocial permet de réinsérer les victimes dans leurs réseaux de sociabilité, en facilitant également leur participation aux processus de justice transitionnelle. Ces derniers, en retour, peuvent devenir plus représentatifs des attentes des victimes

5 Selon le « rapport Brahimi » rédigé par le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies en 2000, la consolidation de la paix est constituée par « *les activités entreprises du côté opposé au conflit pour reconstituer les fondements de la paix et fournir les outils nécessaires pour construire sur ces fondements quelque chose qui est plus que la simple absence de guerre* » (p. 7). Cette définition s'est enrichie ultérieurement avec la publication du rapport du Comité d'orientation du Secrétaire général des Nations Unies en 2007, qui définit le *peacebuilding* comme étant la « *série de mesures visant à réduire le risque d'une déchéance ou d'une rechute dans un conflit en renforçant les capacités nationales de gestion des conflits à tous les niveaux et en jetant les bases d'une paix et d'un développement durables* » (p. 7).

6 *Ibid.*, p. 8.

7 *Ibid.*

8 Dans les littératures sur la consolidation de la paix, l'aide au développement et l'action humanitaire, le terme de « *sensibilité au conflit* » est employé pour désigner la nécessité que toute intervention (d'aide, de médiation, de support) soit pensée de telle sorte à se baser sur la compréhension à la fois du contexte du conflit et de l'interaction potentielle de ce dernier avec l'intervention elle-même, ainsi que sur la constante adaptation de l'intervention aux changements qui occurrent dans l'environnement de sa mise en œuvre (European Union, *Operating in situations of conflict and fragility* (EU staff handbook), *Tools and Methods Series*, n° 17, 2015, p. 6).

elles-mêmes, notamment en ce qui concerne les formes de réparation dont elles sont destinataires.

Enfin, nous approfondirons la question de l'appropriation locale et par les victimes de ces processus, en analysant des cas dans lesquels les mécanismes de justice transitionnelle ont soit échoué soit réussi à faire en sorte que les victimes puissent s'exprimer quant à leurs propres expériences de la violence.

Ainsi, nous suggérerons d'adopter une approche plus large vis-à-vis de la considération de la souffrance des personnes, qui ne doit pas être lue uniquement sous l'angle du traumatisme mais aussi sous celui de la reconnaissance et de l'amélioration de la « *résilience* » des victimes.

La justice transitionnelle, en tant qu'« *intervention politique qui affecte [...] la résilience des sociétés* »⁹, c'est-à-dire « *la capacité des personnes, des sociétés et des pays à se remettre de chocs négatifs, tout en conservant ou en améliorant leur capacité à fonctionner* »¹⁰, contribue au rétablissement de l'État de droit, ainsi qu'à la réconciliation et au développement de liens de « *confiance* »¹¹, les trois étant des attributs propres aux sociétés « *résilientes* ».

Cette analyse nous permettra de saisir à quel point les interventions psychosociales devraient être inscrites à l'ordre du jour des processus de justice transitionnelle, compte tenu de ce que Judy Barsalou souligne à propos de la reconstruction des liens sociaux dans des situations de sortie du conflit : « *les ajustements psychologiques fondamentaux de l'identité de l'individu et du groupe – aidés par le processus de reconstruction – sont essentiels à la réconciliation.* »¹²

I. CONSTRUCTION DE LA PAIX, JUSTICE TRANSITIONNELLE ET SANTÉ MENTALE: POUR UNE DYNAMIQUE D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES

Dans le cadre de la justice transitionnelle, les interventions psychosociales qui accompagnent et soutiennent la participation des victimes doivent être fondées sur une analyse actualisée du conflit et sur des approches dites de *do no harm* (littéralement, « *ne pas nuire* »).

Bien que les interventions psychosociales gardent leur indépendance vis-à-vis des programmes de développement et de consolidation de la paix, elles peuvent trouver une certaine source d'inspiration dans l'analyse des conflits et

⁹ Eric WIEBELHAUS-BRAHM, « Aftershocks: Exploring the Relationships between Transitional Justice and Resilience in Post-Conflict Societies », in Roger DUTHIE et Paul SEILS (éds.), *Justice Mosaics: How Context Shapes Transitional Justice in Fractured Societies*, International Center for Transitional Justice, 2017, p. 142.

¹⁰ *Ibid.*, p. 141.

¹¹ *Ibid.*

¹² Judith BARSALOU, « Trauma and Transitional Justice in Divided Societies », *United States Institute for Peace*, Special Report n° 135, 2005, p. 1.

du développement (*conflict and development analysis*) adoptée dans le cadre de la mise en œuvre de ces mêmes processus.

D'après le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'analyse des conflits relative à un contexte donné nécessite l'identification des « *moteurs de conflit* » (*conflict engines*) ainsi que des « *moteurs de paix* » (*peace engines*), ce qui permet de mieux œuvrer à la réduction, voire à l'élimination de l'impact d'un conflit¹³. De même, dans l'analyse des conflits, il est fondamental d'évaluer les « *facteurs de stress* » (*stress factors*) ayant un impact sur les groupes de victimes ainsi que sur la société en général.

Les interventions d'ordre psychosocial peuvent bénéficier de l'apport de l'analyse des conflits et du développement, cette dernière alimentant un regard analytique, écologique et multidimensionnel dans la considération des contextes « *micro* » et « *macro* » de développement de la violence. Intégrée dans la conception d'interventions psychosociales soutenant et accompagnant les processus de justice transitionnelle, cette analyse offre aux praticiens la possibilité d'éclairer leurs actions par des considérations plus larges relatives au contexte et aux capacités de résilience existantes dans une société affaiblie par le conflit. Dans ce cadre, les origines de la violence et les formes individuelles de résilience doivent pouvoir être évaluées conjointement.

D'après Gutlove et Thompson (2004), les professionnels de santé engagés dans l'apport de soutien psychosocial sont capables de créer des véritables « *ponts de paix* »¹⁴ et ils ont l'opportunité de faire converger les parties en conflit vers l'objectif commun de la prise en charge de la santé mentale des populations touchées. À l'inverse, dans des contextes où cette prise en charge n'a pas eu lieu et où les conséquences psychosociales du conflit perdurent dans le temps, les « *fractures sociales* » et les problématiques d'ordre économique restent irrésolues : d'après Creary et Byrne (2014), par exemple, en Irlande du Nord, des facteurs d'ordre psychosocial ont contribué à alimenter la violence des jeunes¹⁵.

L'apport de l'intervention psychosociale est à considérer en tant que pratique contribuant à la consolidation de la paix au niveau « *micro* », individuel¹⁶ : « *en combinant cette transformation intérieure et relationnelle avec une transformation structurelle politique, économique et juridique au niveau macro, on obtient les bases d'une construction de la paix transformatrice (Lambourne et Gitau, 2013)* »¹⁷.

13 United Nations Development Program, « Conducting a Conflict and Development Analysis », https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDP_CDA-Report_v1.3-final-opt-low.pdf, 2016.

14 Cité par Marian TANKINK, Friederike BUBENZER et Sarah VAN DER WALT, *op. cit.* (n. 4), p. 9.

15 Patlee CREARY et Sean BYRNE, « Youth Violence as Accidental Spoiling?: Civil Society Perceptions on the Role of Sectarian Youth Violence and the Effect of the Peace Dividend in Northern Ireland », *Nationalism and Ethnic Politics*, 20, n° 2, 2014.

16 Marian TANKINK, Friederike BUBENZER et Sarah VAN DER WALT, *op. cit.* (n. 4), p. 9.

17 *Ibid.*

Dans son étude empirique sur la résilience des femmes *Quechua* à la sortie du conflit, Eliana B. Suarez¹⁸ souligne que les interventions psychosociales risquent de réprimer les formes et les capacités locales de résilience si elles n'arrivent pas à les reconnaître et à œuvrer pour que les femmes victimes participent aux projets de reconstruction. En outre, les traumatismes subis par les victimes ne peuvent pas être réduits à des souffrances liées à la guerre mais ils doivent être compris comme une réalité complexe se développant sur la longue durée et découlant de l'expérience d'une violence structurelle se traduisant, par exemple, dans des formes de marginalisation et de discrimination sociales.

Les acteurs chargés d'animer des interventions d'ordre psychosocial doivent pouvoir être au courant du travail effectué par les agences de consolidation de la paix et de développement, ainsi que par les acteurs locaux et les parties prenantes qui influencent le processus de transition.

En adoptant une « *approche multidimensionnelle* »¹⁹ dans la considération de la violence et des conflits, les connaissances mobilisées par les experts psychosociaux sont à combiner avec des compétences complémentaires issues d'autres champs disciplinaires comme, par exemple, l'anthropologie sociale, les sciences politiques, le droit et les connaissances en matière de consolidation de la paix.

Par exemple, lorsqu'il s'agit d'apporter un soutien psychosocial à des enfants affectés par la guerre (par le biais de thérapies par exposition à la narration ou de thérapies comportementales et cognitives ciblant des individus ou des groupes familiaux en milieu scolaire ou communautaire²⁰), il est fondamental d'adopter une approche « *écologique* »²¹ à plusieurs niveaux, en prenant en compte non seulement les traumatismes liés au conflit mais aussi l'environnement dans lequel les enfants ont grandi avant le déclenchement de la guerre.

Le travail des professionnels de la santé mentale peut rendre les projets de construction de la paix et les mécanismes de justice transitionnelle plus respectueux des pratiques locales de médiation et de résolution des conflits et plus enclins à favoriser l'inclusion et la participation des victimes, en atténuant voire en empêchant des nouvelles escalades du conflit.

À titre d'exemple, le *Institute for Resource and Security Studies* a développé un projet intitulé *Health Bridges for Peace* visant à « *intégrer les soins de santé à la reconstruction sociale et à la gestion des conflits* »²² par le biais de l'implication des professionnels de la santé mentale dans les programmes de gestion

18 Eliana B. SUAREZ, « The association between post-traumatic stress-related symptoms, resilience, current stress and past exposure to violence: a cross sectional study of the survival of Quechua women in the aftermath of the Peruvian armed conflict », *Conflict and Health*, 7, n° 1, 2013.

19 Marian TANKINK, Friederike BUBENZER et Sarah VAN DER WALT, *op. cit.* (n. 4), p. 25.

20 Theresa S. BETANCOUR *et al.*, « Interventions for Children Affected by War: An Ecological Perspective on Psychosocial Support and Mental Health Care », *Harvard Review of Psychiatry*, 21, n° 2, 2013.

21 *Ibid.*, p. 1.

22 Marian TANKINK, Friederike BUBENZER et Sarah VAN DER WALT, *op. cit.* (n. 4), p. 22.

des conflits. Cette approche montre à quel point les professionnels de la santé mentale peuvent soutenir le travail des mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix, grâce à leur action orientée vers la reconnaissance et la promotion des pratiques locales de réconciliation et des capacités de résilience propres aux victimes.

II. RECONNAÎTRE LES SÉQUENCES ET LES ÉCHELLES DU TRAUMATISME EN OUVRANT À LA PARTICIPATION DES VICTIMES DANS L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DE RÉPARATION

Tant dans le cadre des interventions psychosociales que dans les processus de justice transitionnelle, il existe le véritable danger de développer des compréhensions erronées voire un véritable déni vis-à-vis des expériences et des perceptions endogènes concernant la victimisation, les désirs et les nécessités de réparation et l'expérience du traumatisme.

Dans le cadre du processus de réparation marocain, par exemple, la dimension symbolique des réparations a été source de multiples débats et de tensions²³. Celles-ci auraient pu être évitées par le biais de l'inclusion des victimes dans la construction des programmes de réparation.

Le processus de réparation initié par le roi Hassan II et achevé par son fils et successeur, Mohammed VI, a été conçu au bénéfice de certaines catégories de victimes des « années de plomb » (1956-1990). Dans le cadre de ce plan, Hassan II a proposé un reclassement et des compensations financières aux anciens dissidents politiques. À l'époque, cette mesure a été interprétée, par les réticents, comme un moyen mis en place par le régime pour se réhabiliter en achetant le silence des victimes en échange de l'acceptation par ces dernières des nouvelles opportunités de travail proposées par l'État²⁴. Certains auteurs affirment que cette pratique de la part des institutions équivaut à une « monétisation de la culpabilité »²⁵ par laquelle l'État tente d'acheter l'assentiment des victimes et leur pardon.

Au vu de ce scénario, nous pouvons réfléchir à la nécessité que les réparations soient conçues de manière collaborative avec les victimes et basées sur l'évaluation de leurs attentes, afin d'augmenter la probabilité qu'une réparation apporte une forme de reconnaissance aux victimes et qu'elle soit perçue comme symboliquement significative par ces dernières.

²³ Susan SLYOMOVICS, « Reparations in Morocco: The Symbolic Dirham », in Barbara Rose JOHNSTON et Susan SLYOMOVICS (éds.), *Waging and Making Peace: Reparations and Human Rights*, Left Coast Press Inc., 2009, p. 95-114.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

Les inégalités et les formes de violence structurelles ont une durée qui s'étend bien au-delà de celles des mécanismes mis en place dans le cadre d'un processus de justice transitionnelle. En Afrique du Sud, par exemple, des dynamiques de discrimination raciale et de conflit social ont persisté même après la fin des travaux de la Commission vérité et réconciliation (CVR).

L'écart entre les effets immédiats et durables d'un processus de transition est également significatif dans les termes de la prise en compte de l'impact que les événements traumatiques peuvent avoir sur les victimes. Cela révèle la nature séquentielle non seulement du traumatisme mais aussi du contexte de ses modalités d'expression, car ce sont précisément des séquences d'événements qui provoquent des séquences de traumatisme.

La justice transitionnelle évolue avec le temps en termes de sens et d'impact : la mémoire collective et individuelle et les expériences de vie changent et sont sujettes à des réqualifications continues avec le passage du temps.

Ainsi, la rétraumatisation des victimes peut être suscitée par des événements qui ocurrent longtemps après la période de transition et qui réifient des dynamiques de marginalisation, de discrimination et de victimisation déjà vécues. De même, les récits sur la transition et sur le passé violent évoluent au fil du temps et cela entraîne un recadrage continu des expériences individuelles. En Afrique du Sud, par exemple, la diffusion du VIH à la fin des années 90 et, par la suite, sous la présidence de Thabo Mbeki, a revitalisé des anciennes divisions sociales et des dynamiques de discrimination, en plus de corroborer les liens sociaux et de solidarité. La soi-disant « *renaissance* » ou « *régénération morale* » sud-africaine s'est accompagnée d'un déni du VIH et de la propagation d'attitudes d'exclusion fondées sur des préjugés à l'égard des personnes affectées par le virus²⁶. L'archevêque Desmond Tutu lui-même a défini le VIH comme un « *nouvel apartheid* » pour l'Afrique du Sud.

À ce sujet, l'anthropologue Didier Fassin souligne l'écart entre, d'une part, la narration des faits « *objective, héroïque, réparatrice* »²⁷ élaborée dans le cadre des travaux de la CVR et, d'autre part, la « *réminiscence* » et l'« *irruption involontaire dans la conscience individuelle et collective, dans les relations privées et publiques, des traces du passé* »²⁸.

Selon une vision « émique » du traumatisme politique, qui cherche à identifier la dimension particulière du traumatisme affectant les individus vivant dans un contexte spécifique²⁹, la macro-expérience des événements traumatiques doit être corrélée avec les expériences subjectives et individuelles de ces derniers.

²⁶ Didier FASSIN, « Une vérité sans réconciliation. Mémoire et histoire du sida dans le post-apartheid », *Sociétés & Représentations*, 2, n° 22, 2006, p. 93-103.

²⁷ *Ibid.*, p. 94.

²⁸ *Ibid.*, p. 96.

²⁹ Brandon HAMBER, « Narrowing the gap between psychosocial practice, peace-building and wider social change », in Pablo DE GREIFF (dir.), *Handbook of Reparations*, Oxford University Press, 2006, p. 560-588.

Ainsi, les tentatives de reconstruction des liens sociaux doivent pouvoir se fonder sur et prendre en compte les expériences individuelles du traumatisme.

De plus, les processus par lesquels les réparations sont délivrées sont d'importance fondamentale: la signification des réparations change selon qu'elles s'accompagnent d'excuses officielles ou bien d'une reconnaissance de responsabilité interindividuelle ou étatique. En ce sens, des éléments contextuels et « *procéduraux* »³⁰ afférents au processus de transition dans son ensemble contribuent à assurer une bonne réception des réparations. Par exemple, les réparations acquièrent une plus grande signification et un plus grand impact si elles sont délivrées en parallèle des processus de vérité et de justice.

Lorsque les réparations sont symboliques ou collectives, elles peuvent chercher à « *rendre justice* » aux victimes³¹ à travers des expressions publiques de « *reconnaissance* » comme, par exemple, la mise en place d'infrastructures et de services destinés aux communautés particulièrement affectées par le conflit. En outre, les réparations peuvent contribuer à renforcer la confiance civique, à la fois parmi les citoyens et entre ces derniers et leurs représentants institutionnels, en revigorant le « *sens de citoyenneté et d'appartenance sociale* »³². Les réparations sont bidimensionnelles et représentent un « *profond baromètre interpersonnel et social pour les victimes* »³³: elles reflètent la reconnaissance par la société du préjudice subi par les victimes et invitent ces dernières à restaurer le lien social qui les lie à la société au sens large en tant que citoyens. Cependant, elles ne peuvent pas espérer de réparer et de traiter correctement à elles seules la complexité et la profondeur du préjudice subi par les victimes.

Suivant ce raisonnement, la participation des victimes au processus de réparation, soutenue et rendue possible par le déploiement d'interventions psychosociales adéquates, peut améliorer l'efficacité et le sens attribué aux différentes formes de réparation.

III. AU-DELÀ DE LA SENSIBILITÉ AU CONFLIT (*CONFLICT SENSITIVITY*) : PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUES ET LES RESSOURCES LOCALES

L'anthropologue Mark Davidheiser, expert des dynamiques de sociabilité des peuples *Madinka* et *Jola* au Sénégal et en Gambie³⁴, affirme que, dans ces

³⁰ *Ibid.*, p. 580.

³¹ *Ibid.*, p. 564.

³² *Ibid.*, p. 566.

³³ *Ibid.*, p. 571.

³⁴ Mark DAVIDHEISER, « Joking for Peace. Social Organization, Tradition, and Change in Gambian Conflict Management », *Cahiers d'études africaines*, 184, 2006.

deux contextes nationaux, la construction de la paix telle qu'elle se réalise dans les rapports interpersonnels et intercommunautaires met « *davantage l'accent sur la réconciliation et le pardon [...] et moins sur le marchandage et les questions matérielles* »³⁵.

Par exemple, au niveau des conflits qui peuvent surgir entre individus appartenant au même lignage de parenté – soit qu'ils soient membres du même groupe ethnique ou de groupes ethniques différents –, des pratiques de sociabilité basées sur la plaisanterie aideraient à l'atténuation, voire la résolution des différends interindividuels ou intergroupes.

Les pratiques locales et les modes d'organisation sociale propres aux différents contextes doivent être pris en compte dans la mise en œuvre des activités de gestion des conflits.

Ainsi, de leur côté, les interventions psychosociales sont donc tenues à prendre en compte ces facteurs contextuels en tant qu'explicatifs des modalités d'expression et d'occurrence des traumatismes, qui ne peuvent pas être pleinement compris sans en étudier la dimension sociale, collective et culturelle.

Le traumatisme déstabilise à la fois les individus et les communautés en étant capable d'engendrer de la méfiance généralisée ainsi qu'un sentiment de peur et d'insécurité parmi les citoyens. De son côté, l'expérience de la violence structurelle s'accompagne d'un fort pouvoir symbolique à partir du moment où elle remodèle et renverse les récits, les significations et les sentiments d'appartenance des individus et des collectivités.

« *L'individu (au sein des relations, des familles et des communautés) doit être considéré comme le point de départ de la réparation post-conflit* »³⁶ : ainsi, la reconstruction matérielle post-conflit, accompagnée par l'effort de « *reconstruction sociétale* »³⁷ à réaliser à travers la mise en œuvre d'interventions psychosociales, concourt à bâtir une fabrique sociale renouvelée, tant au niveaux des individus que de leurs capacités de relation³⁸.

En ce sens, le traumatisme doit être abordé sous l'angle de sa capacité à remodeler les configurations sociales, relationnelles et écologiques sur le long terme. Ainsi, afin de contrecarrer l'impact perturbateur du traumatisme et de la violence, les pratiques de réconciliation et de médiation locales devraient être soigneusement renforcées et valorisées.

Les interventions psychosociales à elles seules ne peuvent pas résoudre des problématiques d'ordre structurel afférent, par exemple, au manque de services et d'infrastructures, ainsi qu'à celui des biens de première nécessité. Ainsi, elles se doivent d'être accompagnées par des interventions d'ordre structurel plus

35 *Ibid.*, p. 840.

36 Marian TANKINK, Friederike BUBENZER et Sarah VAN DER WALT, *op. cit.* (n. 4), p. 8.

37 *Ibid.*, p. 9.

38 *Ibid.*

systématiques visant à fournir les services nécessaires aux populations victimes de pénuries et de destructions entraînées par les conflits³⁹.

En se donnant comme objectif de revitaliser la vie sociale, le soutien psychosocial peut se traduire par des interventions culturelles, éducatives, sociales ou politiques améliorant le bien-être psychologique collectif.

Pour ce faire, les interventions psychosociales peuvent tirer inspiration des théories du changement (*theories of change*) visant à améliorer à la fois le bien-être individuel, intergroupes et sociétal⁴⁰ dans un contexte donné. Les programmes développés par les organisations non gouvernementales intervenant dans des terrains de conflit ou de sortie des conflits se basent désormais systématiquement sur des analyses relatives aux « causes » et aux « conditions qui mènent aux conflits »⁴¹ : sur la base de ces analyses d'arrière-plan, chaque programme élabore une véritable « théorie du changement », c'est-à-dire « une voie unique qui, si elle est suivie, devrait entraîner un changement puissant pour résoudre ces conflits »⁴².

Ces théories s'adaptent constamment aux changements contextuels, culturels et institutionnels. En prenant en compte les analyses produites par ces théories, les interventions psychosociales peuvent mieux s'adapter au contexte, ainsi qu'aux besoins des personnes affectées et vulnérables.

La destruction des institutions et des services au lendemain d'un conflit peut gravement compromettre les capacités de résilience des victimes et de la société en général. En ce sens, la prévention des conflits et la mobilisation de ressources locales et individuelles sont des outils essentiels qui favorisent la résilience et aident à mieux prendre en compte la vulnérabilité des individus⁴³.

Ainsi, puisque la justice transitionnelle englobe des efforts orientés vers l'établissement de « la réconciliation, la confiance et l'État de droit, que les praticiens du développement associent à des sociétés plus résilientes »⁴⁴, un partage d'objectifs semble exister entre les mécanismes de justice transitionnelle et les interventions psychosociales, dont l'effort principal vise à renforcer la résilience individuelle et collective. Cependant, les processus de transition peuvent également mettre en danger cette même résilience, notamment lorsqu'ils sont conçus selon

39 Inter-Agency Standing Committee (IASC), « Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings: Checklist for Field Use », <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-11/IASC%20Guidelines%20on%20Mental%20Health%20and%20Psychosocial%20Support%20in%20Emergency%20Settings%20%28English%29.pdf>, 2007, p. 190.

40 Ilana SHAPIRO, *Mapping Theories of Practice and Change: A Comparative Analysis of Programs Addressing Racial and Ethnic Tensions in U.S. Communities*, Thèse doctorale, George Mason University, 2002.

41 Ilana SHAPIRO, « Théories du changement », *Beyond Intractability - Knowledge Base*, The Beyond Intractability Project, The Conflict Information Consortium (2003-2018), Université du Colorado, https://www.beyondintractability.org/essay/theories_of_change, janvier 2005.

42 *Ibid.*

43 Eric WIEBELHAUS-BRAHM, art. cit. (n. 9), p. 142.

44 *Ibid.*, p. 142.

une modalité descendante (*top-down*) et qu'ils ne tiennent guère compte des ressources ou des contraintes contextuelles et locales existantes.

Lorsqu'il est fourni dans le cadre ou en parallèle des mécanismes de justice transitionnelle, le soutien psychosocial peut agir comme un support facilitant la participation des victimes ainsi que « *la réactivité du gouvernement* »⁴⁵ quant aux réponses et aux réparations à leur apporter⁴⁶.

« *La résilience sociale écologique* »⁴⁷ peut être favorisée par l'accès des individus aux ressources, ainsi qu'en présence d'institutions fiables et transparentes : un soutien psychosocial adéquat, en facilitant les interactions interpersonnelles et intergroupes, encourage la redistribution de ressources et la cohésion sociale, en contribuant à bâtir des « *systèmes sociaux résilients* »⁴⁸. Cela est particulièrement vrai dans des sociétés affaiblies par les conflits, où le capital social « *de cohésion* »⁴⁹ est massivement et fortement érodé.

En ce sens, lorsque les mécanismes de justice transitionnelle permettent à des pratiques de réconciliation significatives au niveau local de s'exprimer, ils peuvent atteindre une plus grande efficacité dans la reconstruction des liens sociaux. Toutefois, cela n'est pas une formule dotée de validité universelle. En effet, les pratiques locales de réconciliation et de justice dans les processus de transition peuvent avoir des résultats divers et opposés, et cela dépend de l'expérience individuelle de ces mécanismes et de la manière dont ils contribuent à renforcer des dynamiques de réconciliation interpersonnelle. Par exemple, les tribunaux *gacaca* au Rwanda, bien qu'ils aient représenté un espace significatif de reconstruction de la vérité, n'ont pas réussi à traiter efficacement les traumatismes d'ordre psychosocial, tant au niveau individuel que communautaire⁵⁰. Dans un contexte où souvent les conditions de témoignage n'ont pas garanti la mise en sécurité des témoins, la méfiance a empêché le rétablissement de relations sociales de confiance, les excuses officielles et interpersonnelles n'ont pas été accueillies comme étant sincères et plusieurs individus ayant témoigné devant les tribunaux⁵¹ ont souffert de syndrome de stress post-traumatique (SSPT), les efforts menés au niveau de la justice transitionnelle n'ont pas réussi à protéger et à satisfaire les victimes.

La souffrance et la condition des victimes ne devraient pas être regardées exclusivement à travers le prisme du traumatisme, car cette attitude occulte la capacité de résilience des victimes elles-mêmes.

45 *Ibid.*, p. 143.

46 *Ibid.*

47 *Ibid.*, p. 144.

48 *Ibid.*, p. 146.

49 *Ibid.*, p. 155.

50 Regine U. KING, « Healing Psychosocial Trauma in the Midst of Truth Commissions: The Case of *Gacaca* in Post-Genocide Rwanda », *Genocide Studies and Prevention*, 6, n° 2, 2011, p. 135.

51 *Ibid.*, p. 140.

Si la reconnaissance des traumatismes et de leurs effets a joué un rôle crucial à partir des années 1960 dans le cadre du renversement des préjugés et des stigmates vis-à-vis des victimes, elle devrait cependant s'accompagner de la reconnaissance des capacités de résilience de ces dernières.

Ainsi, les professionnels qui fournissent du soutien psychosocial et qui s'efforcent de revigorer la cohésion sociale et les capacités de résilience devraient tenir compte du contexte culturel et social de développement du conflit, ainsi que de la nécessité de « *ne pas nuire* » à travers leur propre intervention, en se montrant à l'écoute des personnes touchées par la violence et en évitant d'imposer un schéma directeur prétendant répondre de manière univoque à toute situation.

De la même manière, la justice transitionnelle devrait encourager la participation des victimes tout en ne les étiquetant pas comme telles si cela se heurte à leur propre perception de soi, des événements et à leurs demandes.

Janine N. Clark⁵² montre que les victimes de violences sexuelles et sexistes en Bosnie-Herzégovine préfèrent se définir comme des « *survivantes* » : cette auto-catégorisation est extrêmement significative et sa prise en compte permet de reconnaître l'agentivité (*agency*) et les capacités de résilience propres aux victimes elles-mêmes.

Pour ces raisons, la justice transitionnelle devrait se faire inclusive, participative et capable de saisir en profondeur son impact psychosocial, non seulement en prévoyant des mesures de réhabilitation en guise de réparation, mais également des interventions psychosociales pour aider à la non-répétition des dynamiques de violence et de conflit (en parallèle des projets éducatifs, culturels, des commémorations, de la reconstruction des infrastructures, *etc.*⁵³).

Comme l'indique la littérature sur la consolidation de la paix, il est essentiel que les interventions psychosociales prévues au sein des processus de justice transitionnelle sortent du cadre du traumatisme et prennent en compte les « *facteurs de stress* » contextuels qui renforcent les conditions de victimisation et de marginalisation des sujets vulnérables.

Ainsi, à la fois les commissions de vérité et les programmes de réparation devraient s'appuyer sur une expertise externe pour assurer aux victimes un soutien psychosocial continu et durable, tout en s'efforçant de rétablir des « *environnements favorables* »⁵⁴ où « *le traumatisme peut coexister avec la résilience* »⁵⁵.

52 Janine NATALYA CLARK, «De-centring trauma: conflict-related sexual violence and the importance of resilience discourse », *The International Journal of Human Rights*, 22, n° 6, 2018, p. 801.

53 *Ibid.*, p. 804.

54 *Ibid.*, p. 812.

55 *Ibid.*, p. 813.

Table des matières

Éditorial, *par Emmanuel GUEMATCHA*.....9

PARTIE 1 DOSSIER – PROCESSUS DE PAIX

Sommaire.....13

STIRN Nora Le processus de paix de Maputo (2019),
nouvel acte manqué pour la justice transitionnelle
au Mozambique ?15

LIMANE Emma Après la guerre civile en Algérie :
paix ou réconciliation ?33

MAINGUY-GOASDOUÉ Céline Les entreprises transnationales en Colombie :
de leur rôle dans le conflit armé
aux violations des droits de l’homme.
Quelle(s) responsabilité(s) ?51

PARTIE 2 VARIA

Sommaire.....75

de CHABALIER Stanislas Les amnisties générales de la Révolution française :
justice transitionnelle embryonnaire ?77

LIZZOLA Irene	Restaurer la fabrique sociale en allant au-delà du traumatisme : l'apport des interventions psychosociales dans le cadre des processus de justice transitionnelle.....	93
---------------	---	----

PARTIE 3 ACTES DE COLLOQUES

Actes du Colloque : « La Commission de la vérité colombienne. Perspectives à la lumière des expériences comparées » (6 et 7 octobre 2021)

	Sommaire.....	111
BRACONNIER MORENO Laetitia et GUTIÉRREZ Luis-Miguel	Introduction	113
GUTIÉRREZ Luis-Miguel	L'évolution des commissions vérité en Amérique latine .	117
ROMERO CORTES Elsa Patricia	La vérité et les commissions vérité : quelques réflexions à propos de la Commission pour l'éclaircissement de la vérité, la coexistence et la non-répétition en Colombie	131
GONZÁLEZ Lucía	La participation des victimes à la vérité : mémoire créative, vérité transformatrice	139
CARAZO MÉNDEZ Wendy	La re-conceptualisation de la vérité et de la mémoire au travers de l'art. Le cas de la Commission de la Vérité colombienne	145
RESTREPO Gisela	Après la révolution, documenter les processus de résilience et de résistance ..	155
GÓMEZ CORREAL Diana	Le genre dans les commissions vérité : attentes autour du cas colombien à travers une optique féministe décoloniale	159
SAENZ SOTOMONTE Sandra	La boîte de Pandore	169
PALACIOS Leyner	L'approche ethnique dans la Commission de la Vérité en Colombie	173
BORRERO GARCÍA Camilo	Les contributions des groupes ethniques à la construction de la vérité	177

Actes de la conférence
« Actualité de la poursuite
des crimes internationaux »
(Université Paris Nanterre, 24 septembre 2021)

	Sommaire.....	187
BELLIVIER Florence et EUDES Marina	Ouverture	189
PAWLOTSKY Aurèle et DOSTANIC Milena	Le diplôme universitaire « Organisations et juridictions pénales internationales », une formation novatrice au sein du paysage universitaire français	193
FAUVEAU IVANOVIC Natacha	Libération anticipée devant le mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	195
MABANGA Ghislain M.	La procédure en insuffisance des moyens à charge devant la Cour pénale internationale	207
BECTARTE Clémence	L'actualité de la compétence universelle ou extraterritoriale	231
VERGNE Marion, COTTINEAU Clémence et FABRE Christophe	Perspectives pour la justice transitionnelle dans le contexte afghan	239

PARTIE 4 SÉMINAIRE ANNUEL 2020-2021
« REPENSER LA JUSTICE TRANSITIONNELLE »
RAPPORT DE SYNTHÈSE

	Sommaire.....	257
INTRODUCTION	Le séminaire annuel 2020-2021 : « Repenser la Justice transitionnelle »	261
PARTIE I	Les nouveaux usages de la Justice transitionnelle	263
Séance 1	Justice transitionnelle et violences sexuelles	264
Séance 2	Commission vérité et violences coloniales	267
Séance 3	Justice transitionnelle et conflits sociaux	274
PARTIE II	Les nouveaux instruments de la Justice transitionnelle	287
Séance 4	Les tribunaux d'opinion et la Justice transitionnelle	288

Séance 5	Centre de documentation, archives et Justice transitionnelle	295
Séance 6	Paysages, lieux et Justice transitionnelle	301
CONCLUSION	Séminaire annuel 2020-2021	307

**PARTIE 5 PRIX JOINET DES MÉMOIRES DE MASTER 2
– MÉMOIRES LAURÉATS**

LAGUADO ENDEMANN Antonio María	La violence étatique comme limitante de la justice restaurative transitionnelle. <i>L'administration de l'oubli dans l'expérience de la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud</i>	311
RENARD Pauline	La présomption d'innocence en droit international pénal	433

PARTIE 6 En 2021...

Bibliographie francophone	585
Table de jurisprudence	593
Actualités de l'année	597
Table des matières	611

Créé en 2013, l'**IFJD - Institut Louis Joinet** est une ONG, dont l'objet est d'analyser, renforcer et mettre en œuvre les mécanismes liés aux **processus de transition, vérité, justice et réconciliation**. Il déploie ses activités en France et dans le monde. Il se distingue par l'**expertise académique** de ses membres, mise au service de ses **engagements** et de la qualité de ses activités pédagogiques, scientifiques et opérationnelles.

L'IFJD soutient la **lutte contre l'impunité** des violations graves des droits humains et accompagne, à la suite d'une dictature, d'un conflit armé ou d'une crise politique aiguë, mais aussi dans le cadre du renforcement démocratique d'un État, l'émergence d'une **société pacifiée et réconciliée**. Pour ce faire, il est organisé autour de trois pôles d'activités complémentaires : la réflexion, la formation et l'action opérationnelle, dans le cadre d'une politique de **recherche-action**.

S'appuyant sur les **recherches** menées en son sein, l'Institut **forme** les professionnels d'aujourd'hui et de demain, **accompagne** l'ensemble des acteurs des processus de démocratisation en s'impliquant à leurs côtés dans des actions de terrain et participe, à destination de tous les publics, à la diffusion des connaissances concernant ces mécanismes.

Constituant un espace de médiation et de dialogue entre acteurs de terrain, experts, décideurs, universitaires et journalistes, l'IFJD inscrit son action dans les principes énoncés par **Louis Joinet** et œuvre pour que le plus grand nombre de personnes, notamment les individus et les groupes les plus fragiles ou marginalisés, soient associés et participent effectivement à ces mécanismes de rétablissement de leurs droits.

www.ifjd.org

Pour nous soumettre une publication,
ainsi que pour tout renseignement :

contact@ifjd.org

Les ouvrages de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD) peuvent être commandés sur le site de la LGDJ : <http://www.lgdj.fr> (rubrique : Transition & Justice) ainsi que sur les autres sites marchands habituels ou dans les librairies.

- 32 LE CONSTITUTIONNALISME FACE AU POPULISME EN EUROPE CENTRALE**
Nicolas HAUPAIS, Tristan POUTHIER, Piotr SZWEDO et Wojciech ZAGORSKI (dir.)
2021 - 210 pages - Prix : 22 € TTC - ISBN 978-2-37032-317-0
- 31 RACE ET DROIT**
Lionel ZEVOUNOU (dir.)
2021 - 222 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-311-8
- 30 LES COMMISSIONS VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION EN AMÉRIQUE LATINE**
Jean-Pierre MASSIAS (dir.)
2021 - 354 pages - Prix : 28 € TTC - ISBN 978-2-37032-296-8
- 29 JUSTICE SOCIALE ET JUGES**
Carole NIVARD (dir.)
2020 - 246 pages - Prix : 24 € TTC - ISBN 978-2-37032-301-9
- 28 DROIT ET VÉRITÉ**
Michael KOSKAS (dir.)
2020 - 174 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-277-7
- 27 STÉPHANE HESSEL. Les perspectives d'un engagement**
François GENTON et Philippe GRÉCIANO (dir.)
2020 - 228 pages - Prix : 24 € TTC - ISBN 978-2-37032-274-6
- 26 LES PRATIQUES DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION DANS LES SOCIÉTÉS ÉMERGEANT DE SITUATIONS VIOLENTES OU CONFLICTUELLES**
Joana ETCHART et Franck MIROUX (dir.)
2020 - 240 pages - Prix : 22 € TTC - ISBN 978-2-37032-272-2
- 25 ENCAMPÉS, DE QUEL(S) DROIT(S) ?**
Marjorie BEULAY, Anne-Laure CHAUMETTE, Laurence DUBIN et Marina EUDES (dir.)
2020 - 480 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-261-6
- 24 EL CONTROL DE CONSTITUCIONALIDAD EN CUBA. Pasado y presente
LE CONTRÔLE DE CONSTITUCIONALITÉ À CUBA. Passé et présent**
Martha PRIETO VALDÉS (dir.)
2021 - 288 pages - Prix : 24 € TTC - ISBN 978-2-37032-217-3
- 23 MODES DE NORMATIVITÉ ET TRANSFORMATIONS NORMATIVES**
De quelques cas relatifs aux droits et libertés
MODES OF NORMATIVITY AND NORMATIVE TRANSFORMATION
Some cases about rights and freedoms
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Laurent THÉVENOT, Jérôme PORTA (dir.)
2020 - 492 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-228-9
- 22 RÉPARER L'INJUSTICE : L'AFFAIRE MAURICE AUDIN**
Sylvie THÉNAULT et Magalie BESSE (coord.)
2019 - 258 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-230-2
- 21 JUSTICE CONSTITUTIONNELLE ET TRANSITION DÉMOCRATIQUE**
Jean-Pierre MASSIAS (dir.)
2019 - 180 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-214-2
- 20 L'ISLAM EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**
Mustapha AFROUKH (dir.)
2019 - 312 pages - Prix : 26 € TTC - ISBN 978-2-37032-215-9
- 19 LES VINGT ANS DU TRAITÉ DE ROME portant Statut de la Cour pénale internationale**
Delphine EMMANUEL (dir.)
2019 - 282 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-218-0
- 18 DICTIONNAIRE JURIDIQUE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES**
François COLLART DUTILLEUL, Valérie PIRONON et Agathe VAN LANG (dir.)
2018 - 882 pages - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-178-7
- 17 L'EXTENSION DU DÉLIT DE NÉGATIONNISME**
Thomas HOCHMANN et Patrick KASPARIAN (dir.)
2019 - 150 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-212-8
- 16 LE DROIT D'ASILE**
Marion TISSIER-RAFFIN (dir.)
2017 - 280 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-170-1
- 15 L'ADAPTATION DU DROIT PÉNAL FRANÇAIS À L'INSTITUTION DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**
Pascal PLAS et Damien ROETS (textes réunis par)
2018 - 164 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-169-5

- 14 PRÉCISION ET DROITS DE L'HOMME**
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2017 - 212 pages - Prix : 30 € TTC - ISBN 978-2-37032-130-5
- 13 LA LANGUE DU PROCÈS**
Pascal PLAS (dir.)
2017 - 238 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-126-8
- 12 L'IMMUNITÉ**
Virginie SAINT-JAMES et Pascal PLAS (dir.)
2017 - 200 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-121-3
- 11 JUAN MOREU ESTRADA - DANS LES CAMPS DE LA RETIRADA 1939-1940**
Michel C. KIENER et Claude SIMEONI (dir.)
2017 - 194 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-119-0
- 10 LES TRANSITIONS CONSTITUTIONNELLES DANS LE MONDE ARABE. Réflexion prospective**
Malik BOUMEDIENE et François FRISON-ROCHE (dir.)
2017 - 152 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-118-3
- 9 VÉRITÉ ET MÉMOIRE DANS LES PROCESSUS DE RÉCONCILIATION : expériences internationales et défis pour le cas basque**
Ouvrage en 4 langues : basque, français, espagnol et anglais
IDHPA (Instituto de Derechos Humanos Pedro Arrupe) (dir.)
2018 - 470 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-076-6
- 8 RÉVOLUTIONS ET DROITS DE L'HOMME. Aspects théoriques**
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2016 - 268 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-087-2
- 7 RÉVOLUTIONS ET DROITS DE L'HOMME. Aspects politiques : le cas des révolutions arabes et moyen-orientales**
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2015 - 246 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-050-6
- 6 JUSTICE, MÉMOIRES ET CONFLITS**
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2015 - 224 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-049-0
- 5 LA FERMETURE DU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE**
Virginie SAINT-JAMES et Pascal PLAS (dir.)
2015 - 180 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-047-6
- 4 RELIGIONS ET TRANSITIONS. Quels défis après les révolutions arabes ?**
Xavier PHILIPPE et Nataša DANELCIUC-COLODROVSKI (dir.)
2015 - 158 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-045-2
- 3 JUSTICE TRANSITIONNELLE. Propositions pour le Pays basque**
Ouvrage en 4 langues : basque, français, espagnol et anglais
Jon Mirena LANDA (dir.)
2014 - 576 pages - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-021-6
- 2 TRANSITIONS CONSTITUTIONNELLES ET CONSTITUTIONS TRANSITIONNELLES. Quelles solutions pour une meilleure gestion des fins de conflit ?**
Xavier PHILIPPE et Nataša DANELCIUC-COLODROVSKI (dir.)
2014 - 240 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-022-3
- 1 LA JUSTICE FACE AUX RÉPARATIONS DES PRÉJUDICES DE L'HISTOIRE. Approche nationale et comparée**
Xavier PHILIPPE (dir.)
2013 - 196 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-001

Annuaire

ANNUAIRE 2020 de Justice transitionnelle

Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA, Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE, Pascal PLAS (dir.)
2021 - 612 pages - couverture rigide - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-314-9

ANNUAIRE 2019 de Justice transitionnelle

Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA, Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE et Pascal PLAS (dir.)
2020 - 442 pages - couverture rigide - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-258-6

ANNUAIRE 2015 de Justice pénale internationale et transitionnelle

Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE et Pascal PLAS (dir.)
2017 - 632 pages - couverture rigide - Prix : 49 € TTC - ISBN 978-2-37032-127-5

ANNUAIRE 2014 de Justice pénale internationale et transitionnelle

Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE et Pascal PLAS (dir.)
2014 - 620 pages - couverture rigide - Prix : 49 € TTC - ISBN 978-2-37032-070-4

L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD)
invite les auteurs intéressés à lui adresser leur projet de publication à
magalie.besse@ifjd.org

Votre Livre
de A à Z

Conception

Maquette

Mise en page :

contact@akilafote.fr

Akilafote.fr



Annuaire de Justice transitionnelle

L'*Annuaire de Justice transitionnelle* entend contribuer à susciter et à diffuser une pensée francophone sur la justice transitionnelle, comprise comme incluant divers thèmes allant de la justice pénale (nationale ou internationale) aux commissions vérité et réconciliation, en passant par toute une série de mesures pouvant être adoptées à l'issue d'un conflit armé ou après la chute d'un régime autoritaire. Dans ces hypothèses de retour à la paix ou de transition démocratique (qui ne sont, du reste, pas toujours pérennes), il s'agit d'analyser les réponses offertes par le droit et par d'autres sciences humaines pour que des sociétés meurtries affrontent leur passé et préparent leur avenir dans les meilleures conditions.

Outre une ouverture internationale et pluridisciplinaire assumée, la nouvelle mouture de l'*Annuaire* vise à publier des contributions écrites par des universitaires mais aussi des praticiens, jeunes ou confirmés, qu'il s'agisse de mémoires de recherche réalisés par des étudiants en master 2, d'actes de colloques académiques, de témoignages de praticiens de la justice pénale ou transitionnelle ou encore d'études sur des expériences passées ou à venir, avec une perspective comparatiste dans le temps et dans l'espace.

Ces articles sont utilement complétés d'une bibliographie francophone de l'année en cours, comprenant, outre la doctrine pertinente, les références des principales jurisprudences internationales et nationales et une liste des événements marquants de la justice pénale internationale et transitionnelle.

L'Annuaire 2021 comprend notamment les actes de deux colloques universitaires, le rapport de synthèse du Séminaire annuel de l'IFJD, le dossier spécial « Processus de paix », des contributions variées, ainsi que la chronique de l'année.



Diffusion Lextenso/LGDJ



Prix : 45 € TTC
ISBN 978-2-37032-349-1